

Programme Témoin Enfant



CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

CAVAC

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

Programme Témoin Enfant du CAVAC

Edith Arbour, criminologue

Directrice clinique

Intervenante Pivot Programme Témoin Enfant

CAVAC GIM

Présentation

- En bref, le CAVAC
- Programme Témoin Enfant (cœur de la conférence)
- Programme Témoins Vulnérables (information)
- Période de questions



LE CAVAC, plus de 30 ans au Québec!

En Bref,

- Le réseau des CAVAC inclut 17 centres régionaux dans la province du Québec
- Pour la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, le siège social se situe à Chandler en plus des points de service de New Carlisle, Carleton-sur-Mer, Percé, Gaspé, Sainte-Anne-des-Monts et Cap aux Meules.
- Les services sont gratuits et confidentiels et sont offerts aux personnes victimes, aux témoins et aux proches.
- Et ce, peu importe:
 - L'âge, l'identité de genre ou expression de genre
 - La nature et la gravité de l'acte criminel
 - Le moment où l'acte criminel a eu lieu
 - Que l'auteur de l'acte criminel ait été identifié ou non
 - Que la personne victime ait porté plainte ou non



LE SERVICES psychosociaux et judiciaires

- **Intervention post-traumatique et psychosociale :**
 - Évaluation de vos besoins et de vos ressources afin de vous offrir une intervention adaptée visant à réduire les conséquences de l'acte criminel et à favoriser votre rétablissement.
- **Information judiciaire :**
 - Dépôt d'une plainte auprès de la police, suivi des différentes étapes des procédures judiciaires et des décisions vous concernant.
- **Information sur vos droits et vos recours :**
 - Programmes d'indemnisation, processus judiciaire et autres recours.



LE SERVICES psychosociaux et judiciaires

- **Assistance technique :**
- Aide pour présenter les demandes ou produire les documents visant à exercer vos droits (IVAC, déclaration de la victime, etc.)
- **Orientation vers les ressources spécialisées:**
- En fonction de vos besoins spécifiques de nature juridique, médicale, sociale ou autre.
- **Accompagnement :**
- Démarches auprès de la police ou de différentes ressources, soutien tout au long du processus judiciaire, notamment lors du témoignage à la cour.



Les PROGRAMMES

- Programme références policières (SQ-CAVAC)
- Programme PRIDO (CQLC-CAVAC)
- Programme PMRG
- Programmes INFOVAC et CAVAC-INFO (Entente DPCP)
- Programme Témoin enfant et Témoins vulnérables



Qu'est-ce que le Programme Témoin Enfant ?



- ✓ Un programme novateur développé afin de permettre aux mineurs de se sentir compétents lors de leur témoignage devant un tribunal
- ✓ Permet aux mineurs de 5 à 17 ans de vivre une expérience judiciaire de la manière la plus positive possible

Progression de l'implantation 2021-2022

Programme Témoin Enfant



CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS



✓ Intervenantes du Réseau des CAVAC formées pour offrir le Programme Témoin Enfant

✓ Service de préparation à la cour disponible dans toutes les régions du Québec

✓ Promotion provinciale auprès des acteurs judiciaires

- Enquêteurs et procureurs
- Avocats de la défense
- Magistrature

Historique du Programme Témoin Enfant



Un cadre d'intervention a été développé à la suite du constat que plusieurs enfants ayant eu à témoigner dans le cadre d'audiences nécessitaient un accompagnement et une préparation plus approfondis et soutenus

Les CAVAC offrent des services depuis 1989 aux victimes et témoins devant rendre témoignage à la Chambre criminelle (incluant les enfants)

Grâce à la collaboration de la DPJ et du DPCP, beaucoup d'énergies ont été investies par le CAVAC de l'Outaouais afin de bonifier le soutien apporté aux enfants

Des accompagnements structurés en Chambre criminelle ainsi qu'en Chambre de la jeunesse ont débuté en 2011

Historique du Programme Témoin Enfant



Le Programme Témoin Enfant s'appuie sur :

- ✓ La description de programmes similaires
- ✓ L'expérience pratique développée depuis 30 ans au CAVAC de l'Outaouais
- ✓ Une recension des écrits pertinents dans le domaine

D'abord inspiré de l'expertise développée à la *London family Child clinic* en Ontario (child witness project)

Le Programme Témoin Enfant a fait l'objet d'une expérimentation pilote de 18 mois (2016-2018)

TROIS CAVAC ont fait partie du projet pilote:
Les CAVAC de l'Outaouais, de Laval et du Centre du Québec

Ce que la littérature scientifique nous apprend

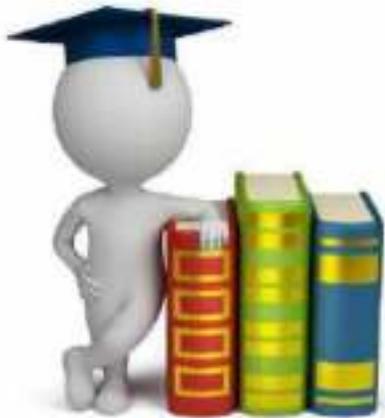


Contrairement à la croyance populaire, les enfants, même très jeunes, peuvent rendre un témoignage **crédible et clair** dans le cadre d'une audience judiciaire.

Lorsqu'ils se font questionner dans la forme d'un contre-interrogatoire sans préparation préalable, la capacité des enfants à rapporter les événements diminue dramatiquement par rapport à ce qu'ils peuvent faire dans une forme de questionnement plus appropriée à leur âge (Zajac et coll., 2016)

Les enfants ont peu de chance de s'attendre aux formes de questions qui leur seront posées en contre-interrogatoire et encore moins de chance d'avoir des stratégies pour aborder ces questions (O'Neil et Zajac, 2013)

Ce que la littérature scientifique nous apprend



Pour les enfants confrontés au contre-interrogatoire, les constats sont accablants : le processus est stressant, intimidant, axé sur des stratégies visant à les confondre et allant à l'encontre des principes pour obtenir un témoignage clair d'un enfant (Righarts et coll., 2013).

Children are more anxious when they do not know what will happen in comparison with being provided with knowledge about an impending stressor (Harbeck-Weber and McKee, 1995)



Visées principales du Programme Témoin Enfant

Minimiser le stress vécu par les témoins mineurs avant le passage à la Cour et lors du témoignage

Favoriser un témoignage de qualité, c'est-à-dire que les témoins mineurs soient en mesure d'expliquer clairement ce dont ils se souviennent des événements



Autres objectifs visés par le Programme Témoin Enfant

Familiariser les témoins mineurs avec la Cour
et les divers termes-clés

Aider les témoins mineurs à surmonter leurs
craintes face au témoignage

Accroître leur confiance en eux dans leur rôle
de témoin

Expliquer les compétences à appliquer dans
le cadre d'un témoignage et les expérimenter
à l'aide de mises en situation

ENJEUX D'APPLICATION DU PROGRAMME TÉMOIN ENFANT

La préparation au témoignage ne doit en aucun temps être confondue avec du « coaching »

La préparation au témoignage ne fait **JAMAIS** référence aux faits de la cause

- ✓ Contamination de la preuve
- ✓ Suggestibilité de l'enfant
- ✓ Évitement de la répétition du récit d'événements traumatisants



La force de la pratique concertée

Rôle de l'intervenant du CAVAC

- Préparer le mineur à son rôle de témoin et aux règles de communication qui prévalent en Cour

** Un acteur dans les procédures

Tout ce qui concerne les faits de la cause relève exclusivement :

- Du procureur aux poursuites criminelles et pénales
- De l'enquêteur



Quelques perceptions des partenaires...

“Ce programme permet à l'enfant d'être fort et sa confiance devient inébranlable en contre-interrogatoire.”

Me Sylvie Lemieux (DPCP - Bureau de Montréal)

“Ce programme permet à l'enfant de témoigner dans des conditions optimales, ce qui minimise le traumatisme du passage à la Cour et facilite la communication avec tous les intervenants”.

Me Amélie Rivard (DPCP - Bureau de Montréal)

« J'ai pu remarquer qu'après sa participation à ce programme, l'enfant avait développé une confiance en elle et assurance qui le rendaient définitivement plus forte et mieux outillée pour son passage dans le système judiciaire. La préparation au témoignage que représente le PTE contribue très positivement à ce que les jeunes victimes se sentent soutenues et accompagnées.»

Me Jérôme Laflamme (DPCP - Bureau de Montréal)



Quelques perceptions...

« J'ai pu bénéficier de ce programme dans un dossier où une jeune fille de 8 ans devait témoigner contre son père. J'ai été à même de voir la qualité de son témoignage suite aux rencontres dont elle a bénéficiées. Celle-ci témoignait mieux que la plupart des adultes. Elle donnait des détails, ne faisait pas de suppositions, répondait qu'elle ne savait pas lorsque qu'elle ne savait pas, etc. Je l'ai sentie très "solide" et en confiance lorsqu'elle rendait son témoignage. Le fait qu'elle a été préparé par une personne ne connaissant rien aux faits de la cause et sans accès au dossier est un atout majeur. Cela évite toute contamination possible du témoignage et toute revictimisation liée au fait de raconter son histoire à de multiples reprises, puisque la préparation se fait à l'aide d'un histoire autre que les faits de la cause ».

Me Janie Ferland-Frigon (DPCP - Bureau de Valleyfield)

« Le témoignage à la cour constitue une étape cruciale du processus judiciaire. C'est aussi l'étape qui crée le plus d'anxiété pour les témoins. Le PTE permet aux enfants qui s'apprêtent à témoigner de se préparer dans un contexte adapté à leurs besoins et aux exigences de la cour. En aidant à démystifier l'expérience de témoigner à la cour, le programme aide les victimes et les témoins dans leur cheminement. »

Bruno Ménard (DPCP –Bureau de MTL)

Marche à suivre en cas de verbalisation



« Que veux-tu dire par... »
« Dis-moi plus sur ... »

Si l'intervenant **N'A PAS DE MOTIFS** de croire que la sécurité immédiate de l'enfant pourrait être compromise :

- ✓ Reçoit les verbalisations de l'enfant en le laissant parler
- ✓ Ne favorise pas la poursuite de la verbalisation par des questions de relance

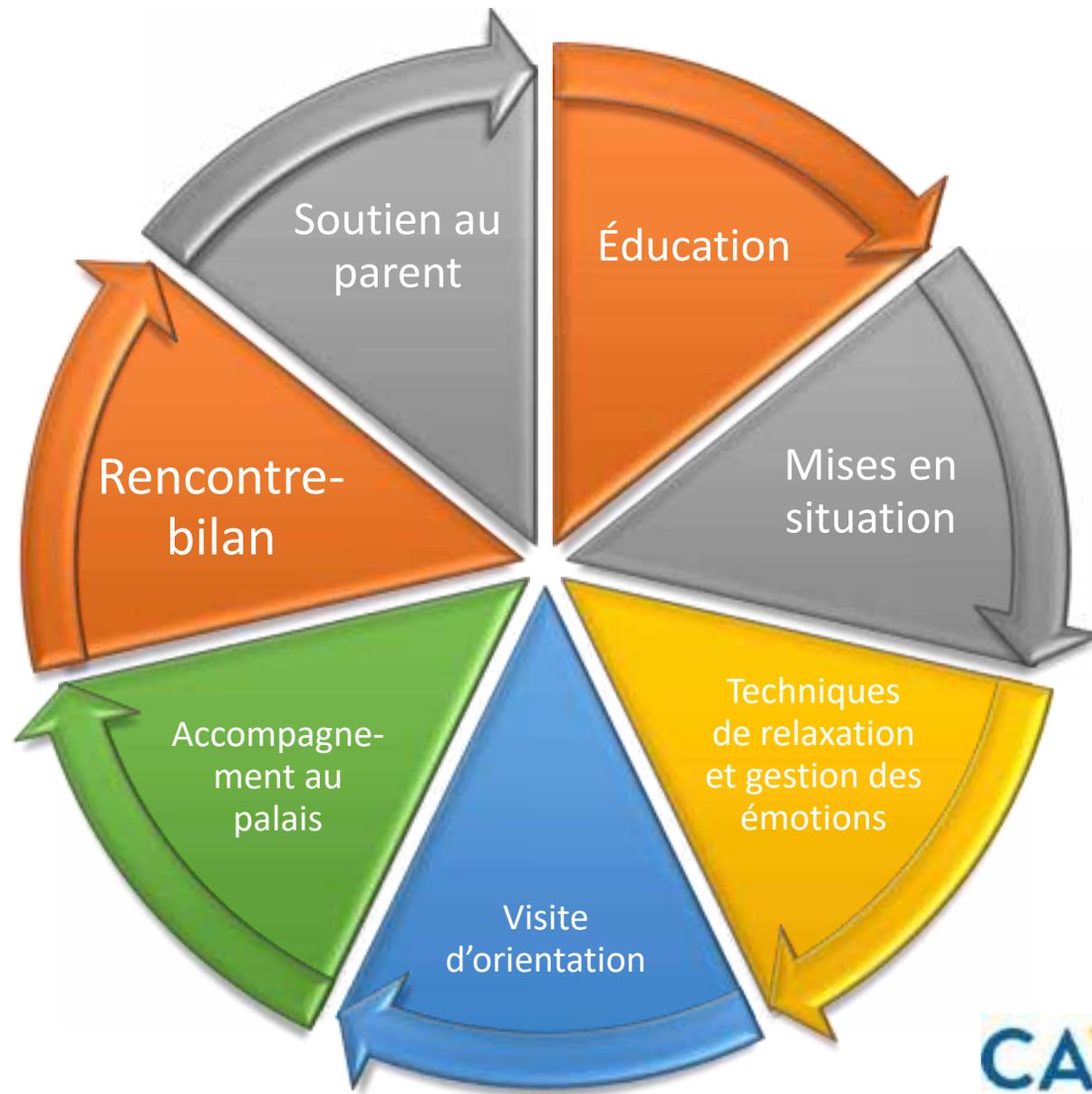
Si l'intervenant **A DES MOTIFS SÉRIEUX** de croire que la sécurité immédiate de l'enfant pourrait être compromise :

- ✓ Doit approfondir sa compréhension de la verbalisation de l'enfant
- ✓ N'utilise que des questions ouvertes et qui reprennent les formulations de l'enfant

- ✓ Consigne le contexte dans lequel la verbalisation s'est produite, les paroles de l'enfant et si cela a été **INÉVITABLE**, les questions de relance utilisées et les réponses fournies
- ✓ Communique les verbalisations au policier responsable et à la DPJ à travers le formulaire prévu à cet effet
- ✓ Fera un signalement à la DPJ



Les SEPT éléments-clés de l'intervention auprès du mineur



Déroulement du Programme Témoin Enfant



***** DOIT IDÉALEMENT DÉBUTER 8 SEMAINES AVANT LA TENUE DE L'AUDIENCE *****



Suivi avec les parents au besoin

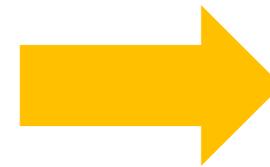
Parmi les thèmes abordés durant les rencontres :



Les craintes de l'enfant

Les 10 compétences nécessaires à un témoignage franc et complet

Les mises en situation afin d'exercer les compétences



L'utilité des mises en situation vient de la ressemblance avec la logique du témoignage (Irvine et al. 2016)



Craintes exprimées par les enfants

- De voir l'accusé dans la salle de cour
- De pleurer ou d'être bouleversé(e) dans la salle de cour
- D'être à la barre des témoins
- D'être envoyé(e) en prison
- Que l'accusé lui fasse mal (ou à sa famille) pendant ou après le procès
- De ne pas comprendre les questions qui lui seront posées à la cour
- De ne pas être cru(e) par le (ou la) juge
- Devoir décrire ce qui lui est arrivé
- De ne pas se souvenir de tout ce qui s'est passé
- D'être questionné(e) par l'avocat de la défense
- De voir les amis et la famille de l'accusé dans la salle de cour ou à l'extérieur du tribunal
- Que l'accusé (...) aille en prison
- Que l'accusé (...) soit jugé non coupable
- Que des gens qu'il (elle) connaît viennent à la cour
- De ne pas comprendre ce qu'il ou elle doit faire dans la salle de cour
- Que les gens à la cour s'adresse à lui (elle) en criant
- D'être pris d'un malaise (mal de cœur etc.) à la cour
- De retrouver son nom écrit dans les médias
- Que ses amis sachent qu'il (elle) doit témoigner en cour
- Que sa famille se sépare à cause de ce qu'il ou elle a dénoncé
- Que sa mère, père, sœur ou frère se fâche parce qu'il ou elle a témoigné
- Qu'on pense qu'il ou elle est responsable de ce qui est arrivé



Le sentiment de compétence : Procure à une personne la confiance en ses capacités et favorise son estime de soi

Simple instructions, such as reminders to tell the truth or not to guess are generally not effective in improving the accuracy of children's responses to suggestive questions

(Beusher et Roebbers, 2005 et Huffman et coll., 1999)

Afin de garantir un témoignage efficace de la part de l'enfant, les informations qui lui sont transmises doivent être accompagnées par des mises en situation rappelant le contre-interrogatoire et combiné à des rétroactions pour lui permettre de s'exercer et de saisir les bonnes attitudes à adopter lors de son témoignage (Rightarts et coll. 2013)

Les 10 compétences travaillées avec l'enfant

Démontrer sa certitude

Ne pas deviner

Dire ne pas comprendre la question

Décrire des gestes en mots

Corriger les erreurs des adultes

Ne pas chercher à plaire aux adultes

Suivre son rythme

Suggestion de mensonge

Se déplacer dans sa mémoire

Demander des précisions sur les questions



Comment les compétences sont-elles travaillées?



Les faits de la cause ne sont **JAMAIS** abordés !

Chaque compétence est d'abord expliquée aux enfants afin qu'ils en comprennent le sens

La mémoire épisodique de l'enfant est entraînée à partir d'un événement positif et récent

Les différentes compétences sont pratiquées grâce à la simulation de questions et de comportements.

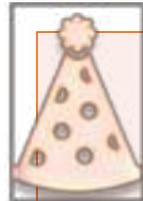
Mises en situation tirées du vécu de l'enfant



Dernier Noël en famille



Dernière Halloween



La fête d'un ami



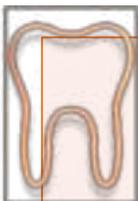
Première/dernière partie d'un tournoi de sport



Une nuit en camping



Première/dernière journée d'école



Visite chez le médecin/dentiste



Première journée dans une nouvelle famille d'accueil

Les enfants seraient en mesure de transposer des compétences acquises dans un contexte à un autre contexte s'apparentant à celui-ci

(Irvine et al. 2016)

Les bienfaits des exercices sont obtenus en discutant d'événements de la vie courante même si l'enfant témoignera sur des événements traumatiques (Segovia et coll., 2017)



Démontrer sa certitude

L'enfant parle suffisamment fort et se tient droit

Il répond à toutes les questions, même celles qui le rendent inconfortable

Il est le maître des faits: on veut savoir ce dont il se souvient, ce qu'il sait

Il peut dire « je ne suis pas certain » et dire ce dont il se souvient

Il est capable de répéter la même réponse lorsqu'il se fait poser la même question plusieurs fois



Ne pas deviner

L'enfant est capable de dire « je ne sais pas » s'il ne connaît pas la réponse

L'enfant doit savoir que les gens ne penseront pas qu'il est stupide s'il dit ne pas savoir ou ne pas se souvenir

L'enfant comprend que les questions ne sont pas des tests

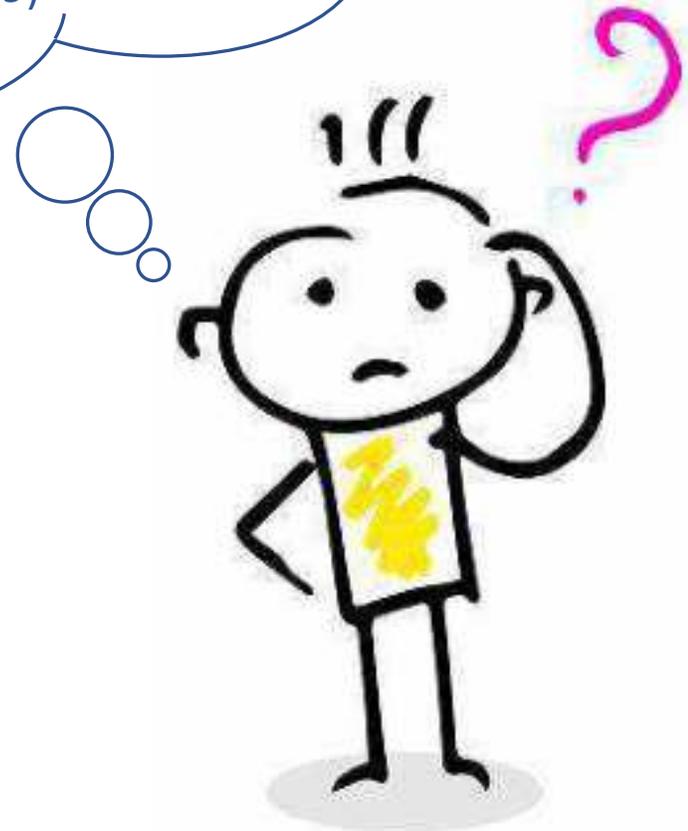


Dire ne pas comprendre la question

Plus la complexité des questions augmente, plus les enfants ont tendance à ne pas répondre, à exprimer de l'incompréhension ou à se contredire (Cyr, 2019)

L'enfant est capable de demander que la question soit répétée s'il n'est pas certain de bien l'avoir entendue

L'enfant est capable de dire qu'il n'a pas compris quand c'est le cas



Décrire les gestes en mots

Un enfant qui décrit lui-même les gestes verbalement peut s'assurer que la description correspond précisément à ses souvenirs et **RESTE CONCENTRÉ**



L'enfant peut décrire ses gestes avec des mots plutôt que de gesticuler

Il est capable de décrire les gestes de quelqu'un d'autre avec des mots plutôt qu'avec des mimes



Corriger les erreurs des adultes

L'enfant comprend que l'adulte ne connaît pas les faits parce qu'il n'était pas là au moment des événements

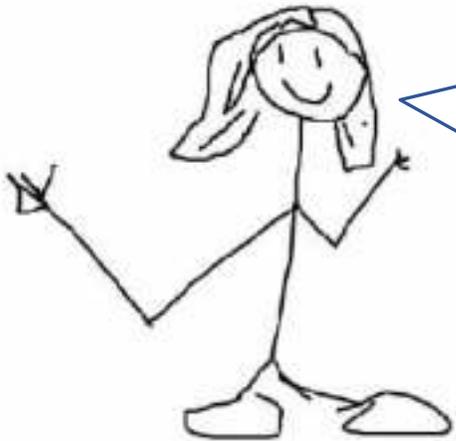
Il est capable d'identifier les erreurs des adultes et de les corriger

La TENDANCE NATURELLE des enfants est de croire que les adultes sont des **sources fiables d'information**. Ils ne sont pas portés spontanément à corriger un adulte. (Cyr, 2019)

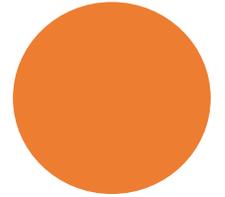


Ne pas chercher à plaire aux adultes

L'enfant ne cherche pas à obtenir l'approbation des adultes en leur disant ce qu'ils veulent entendre, même s'ils sont gentils lui



Dans une conversation entre un adulte et un enfant, l'adulte domine et l'enfant tente de lui plaire. Les adultes tendent à représenter des figures d'autorité et c'est généralement perçu comme impoli de corriger un adulte (Danby et coll. 2015)





Suivre son rythme

L'enfant est capable de prendre son temps pour répondre aux questions et suivre **SON** rythme et non celui de la personne qui pose des questions

Il peut s'affirmer lorsque la personne ne le laisse pas compléter sa réponse

Il ne se sent pas obligé de parler lorsqu'il y a des longs silences

Suggestion de mensonge



« Les enfants qui ont témoigné dans des audiences criminelles mentionnent souvent que c'est un des pires aspects de leur expérience à la cour »

Hannah et coll. (2012)



Sur l'ensemble des questions demandées par les avocats de la défense, 15 % visent à mettre en doute la crédibilité de l'enfant. **La possibilité que l'enfant mente est évoquée dans 40 % de ces questions**, des contradictions sont soulignées dans 17 % des cas et l'influence d'autres personnes sur le récit de l'enfant apparaît dans 14 % de ces questions

(Szojka, Andrews, Lamb, Stolzenberg, Lyon, 2017)

L'enfant est capable de tolérer de se faire suggérer qu'il ment par un adulte





Se déplacer dans sa mémoire

L'enfant est capable de se déplacer :

- ✓ d'un moment à l'autre (dans le temps)
- ✓ d'un événement à l'autre





Demander des précisions sur les questions

L'enfant est capable de demander des précisions sur les questions qu'il ne comprend pas

Il est capable de distinguer différents événements en demandant à l'adulte de préciser de quels événements on parle au besoin.

Il est capable de demander de définir un mot lorsque celui-ci est trop compliqué ou s'il n'est pas compris



Éléments phares du Programme Témoin Enfant

Intégration
d'un angle
clinique dans
la préparation
au témoignage
des mineurs

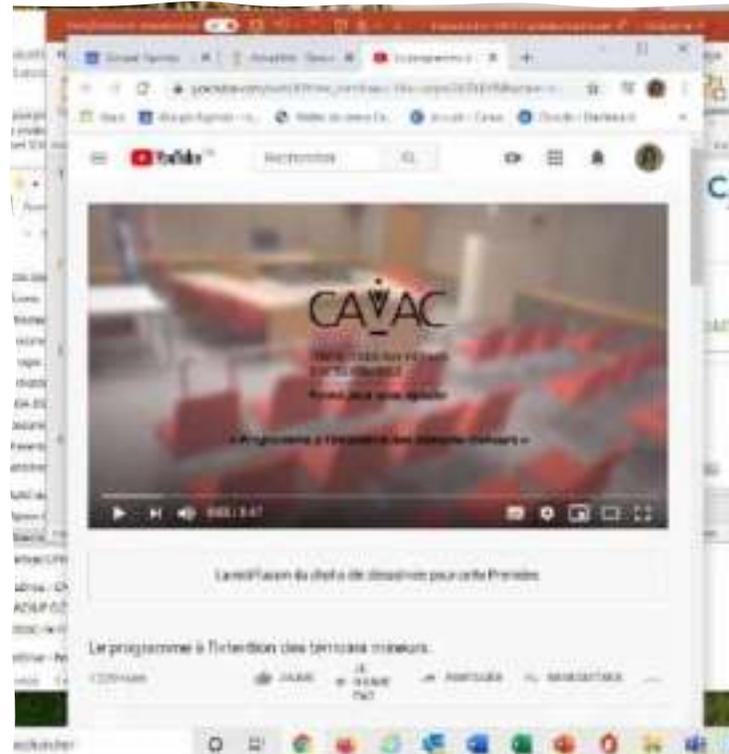
L'intervention sur les craintes
à l'idée de témoigner

Le travail axé sur la gestion
de l'anxiété (capacité
d'autorégulation du stress)

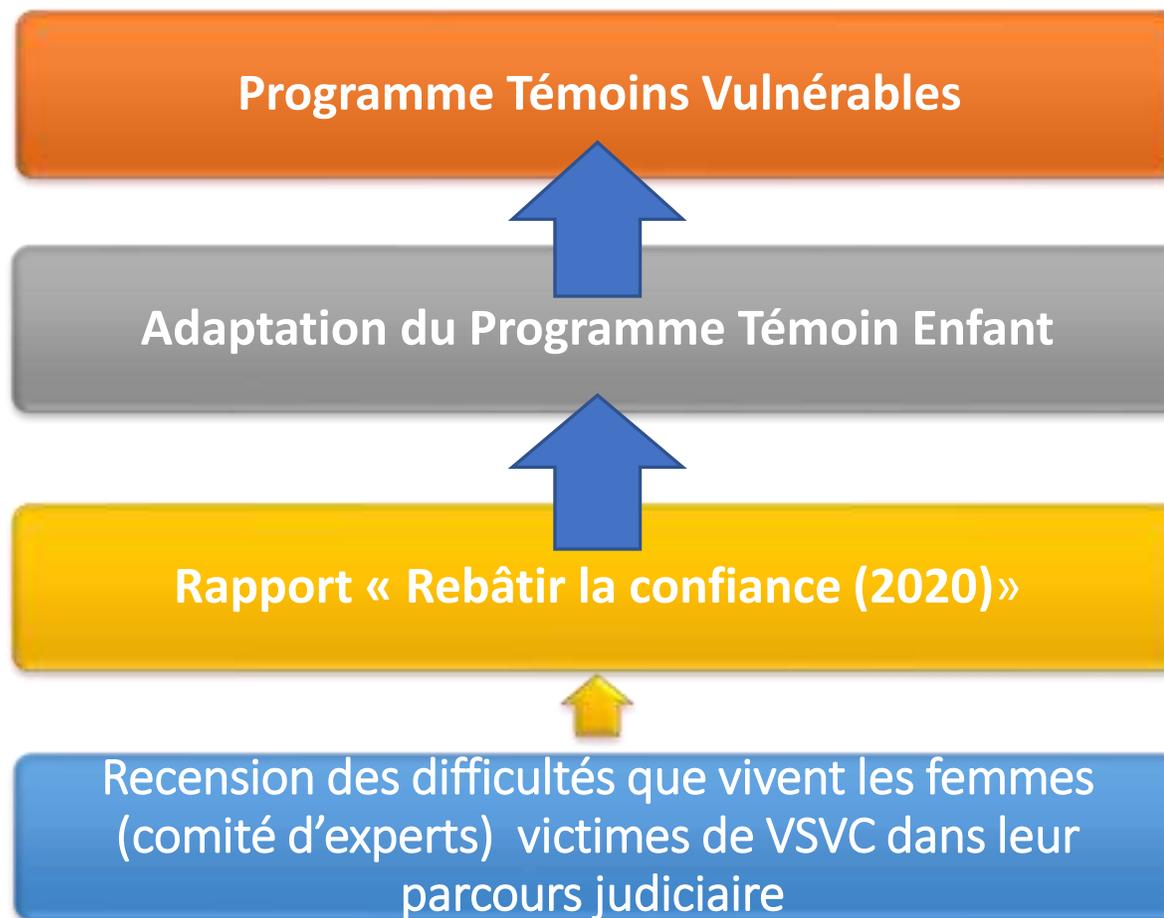
Dans le Programme
Témoin Enfant, c'est le
cheminement qui
importe et non la
finalité



Capsule-vidéo: <https://youtu.be/oqvxGXJTskY>



Programme Témoins Vulnérables



MERCI DE VOTRE ATTENTION !

Pour toutes questions et commentaires:

Edith Arbour, criminologue

cavacgim.edith@telus.net

418-689-4331

Karine Damphousse, criminologue,

Coordonatrice provincial Programme Témoin Enfant

karine.damphousse@cavacoutaouais.ca



CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS



CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

Programme Témoin Enfant



CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS



Bibliographie

- Back, C., Gustaffson, O.A., Larsson, I. et Bertero, C. (2011) Managing the legal proceedings : An interpretative phenomenological analysis of sexually abused children's experience with the legal process. *Child Abuse et Neglect*, 35, 50-57.
- Cyr, M. (2019). *Recueillir la parole de l'enfant témoin ou victime: de la théorie à la pratique*, 2^e éd., Malakoff, Dunod, 2019, 292 p.
- Hanna, K., Davies, E. Crothers, C et Hendersen, E. (2012). Questioning child witnesses in New Zealand's criminal justice system : Is cross examination fair ? *Psychiatry, Psychology and Law*, 19 (4), 530-546.
- Harbeck-Weber, C. et McKee, D. H. (1995). Prevention of emotional and behavioral distress in children experiencing hospitalization and chronic illness. In M. Robert (Ed.) *Handbook of pediatric psychology* (2nd ed.) (pp. 167-184). New York : Guilford.
- Huffman, M. L., Warren, A. R. et Larson, S. M. (1999). Discussing truth and lying during investigative interviews with child witnesses : Wether, how and why ? *Applied Developmental Science*, 3, 6-15.
- Irvine, B., Jack, F. et Zajac, R. (2016). Preparing children for cross-examination : Do the practice questions matter ? *Psychology, Crime and Law*, 22 (9), 858 – 878.



Bibliographie

- Marchant, R. (2013). How young is too young ? The evidence of children under five in the english criminal justice system, *Child Abuse Review*, 22, 432 – 445.
- O’Neill, S. et Zajac, R. (2013). Preparing children for cross-examination : how does intervention timing influence efficacy ? *Psychology, Public Policy, and Law*, 19 (3), 307 – 320.
- Righarts, S., O’Neill, S. et Zajac, R. (2013). Addressing the negative effect of cross-examination questioning on children’s accuracy : Can we intervene ? *Law and Human Behavior*, 37 (5), 354 – 365.
- Segovia, D., Strange, D. et Takarangi, M. (2017). Trauma memories on trial : is cross-examination a safeguard against distorted analogue traumatic memories ? *Memory*, 25 (1), 95 – 105.
- Szojka, Z.A., Andrews S. J., Lamb M. E., Stolzenberg S. S., Lyon T. D. (2017) « Challenging the credibility of alleged victims of child sexual abuse in Scottish courts », *Psychology, Public Policy and Law*, 23 (2), 200-210.
- Valentine, T. et Maras, K. (2011). The effect of cross-examination on the accuracy of adult eyewitness testimony, *Applied Cognitive Psychology*, 2011, 554 – 561.
- Zajac, R., Irvine, B., Ingram, J. et Jack, F. (2016). The diagnostic value of children’s responses to cross-examination questioning, *Behavioral Sciences and the Law*, 34, 160 – 177.

